

« NOUVELLE AIDE TEMPORAIRE A L'EMBAUCHE POUR LES P.M.E. »

Le gouvernement a pris une nouvelle mesure afin de favoriser les embauches dans les P.M.E en créant une nouvelle aide avec un champ d'application plus large.

ENTREPRISES CONCERNEES

Entreprises de moins de 250 salariés (particuliers employeurs exclus)

EMBAUCHES CONCERNEES

Embauche en CDI ou CDD d'au moins 6 mois, intervenant entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016

CONDITIONS DE REMUNERATION

Rémunération du salarié inférieure à 1.3 SMIC soit, à ce jour, inférieure à 12.57€ bruts de l'heure

MONTANT DE L'AIDE

Aide de **4 000 € maximum** sur **2 ans** (versée à l'issue de chaque trimestre d'exécution du contrat de travail par tranche de 500 €)

FORMALITES

Adresser la demande d'aide dans **un délai de 6 mois** suivant l'embauche auprès de l'Agence de Services et de Paiement (A.S.P), puis adresser, à l'ASP, à l'échéance de chaque trimestre, une attestation justifiant de la présence du salarié

A NOTER : Le montant de l'aide est **proratisé** en cas de temps partiel.

Cette aide n'est pas cumulable avec les aides liées à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi, versées au titre du même salarié (notamment CUI-CIE/CAE).

En revanche, l'aide est cumulable avec un contrat de professionnalisation d'au moins 6 mois, et peut être attribuée à l'issue d'un contrat d'apprentissage pour une embauche en CDI ou CDD d'au moins 6 mois.

Enfin, il n'est pas possible de cumuler aide à l'embauche dans les P.M.E. et aide à l'embauche du 1er salarié au titre du même salarié.



Modification de l'aide à l'embauche du 1^{er} salarié

- Le bénéfice de cette aide est prolongé jusqu'au **31 décembre 2016**.
- Depuis le 26 janvier 2016, l'aide est **ouverte aux CDD d'au moins 6 mois** ainsi qu'aux **contrats de professionnalisation d'au moins 6 mois**.

**Le Cabinet reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire et peut bien entendu vous accompagner dans la constitution du dossier de demande d'aide.
N'hésitez pas à contacter notre cabinet au 04 77 55 70 70.**